Objet : Centrale Biogaz de La Ribière

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

Dans la rue d'Archimède :

Les voies de circulation étant sous-dimensionnées, les manœuvres de camions-citernes de 30 tonnes ne se feront pas sans complications, s'accompagnant du stress et de la mise en danger des piétons, en situation de handicap, pratiquant les trottoirs pour se rendre à leur travail en face de cette usine
Les mois d'épandage (*7mois pour les digestats solides et 3 mois pour les digestats liquides*), il existera une rotation dense de camions ou de tracteurs avec benne qui, inévitablement, stationneront dans cette rue, sur les trottoirs ou sur la chaussée. A-t-on conscience, de ces difficultés graves et prévisibles ?

40 camions (mouvements de camions, 20 tonnes et 30 tonnes), dans cet espace bien trop restreint qui auront l'obligation de manœuvrer afin d'atteindre les lieux de déversements. A-t-on mesuré l'impact sur l'environnement pendant ces manœuvres ? une autre gène pour les personnes, les mouvements de recul émettront des bips sonores, qui rajouteront aux bruits des moteurs.

Le problème de bruit et de pollution va se retrouver, ensuite, au niveau du rond-point déjà très embolisé par une circulation très dense, c'est une des routes principales en direction du CHU, premier employeur du département. Tous les habitants de Limoges connaissent l'engorgement du rond-point de la Valoine et du pont Georges Guingouin. On sait que dans une ville, les ponts sont des lieux stratégiques lors du déplacement d'urgence des secours. Une accumulation de voitures, de camions et de tracteurs avec benne, représentera un grave danger pour les populations.

Comment ne pas percevoir, que l'emplacement envisagé pour cette usine est un non-sens.

Ce choix est-il défendable ?

Bien Cordialement,

M. et Mme Arditti